



Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d’instruction VIVEA du **25 avril 2024** a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Vérifier mes matériels de levage et de manutention	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE	02 33 06 49 69
Réussir mes photos numériques		
Transformer mes plantes : séchages, gelées...		
Premiers secours : savoir intervenir		
Optimiser son système cultural pour une triple performance	GRCETA de l'Evreucin	02 32 23 72 30
Maîtriser le risque sanitaire et la qualité du lait en adaptant les réglages et pratiques de traite		
Maîtriser son itinéraire technique de suivi et de désherbage en agriculture biologique		
Gérer le risque prix sur mon exploitation	NATUP	02 35 12 35 12
Formation qualité de l’eau en élevage vaches laitières		
Le traitement sélectif au tarissement : une gestion raisonnée et éco-responsable des antibiotiques	OBIONE	03 73 72 04 50
AB – Améliorer le maniement des outils et le travail du bois pour être plus autonome sur la ferme	Réseau des CIVAM normands	02 31 68 80 58
Le maraîchage bio-intensif sur petite surface : le modèle du jardinier-maraîcher	Ver de terre production	02 76 12 48 00
La culture de fleurs coupées avec Floramama		

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non-salariés chefs d’entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux. **Pensez au crédit d’impôt formation** : Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter directement les organismes de formation ou à **vous connecter sur notre site internet** : <http://www.vivea.fr> , onglet : Choisir une formation.